

ASSURANCE MALADIES GRAVES SUN LIFE

10 choses à savoir sur l'Assurance maladies graves Sun Life (AMG Sun Life)



1.	Couverture de 26 maladies donnant droit à une prestation complète	Les contrats de base de l'AMG Sun Life offrent une protection complète contre 26 maladies graves sur tous les contrats d'adulte et d'enfant. Ils couvrent les lésions cérébrales acquises attribuables à un traumatisme externe et la perte d'autonomie. Cette couverture permet aux Clients d'être bien protégés.
2.	Prestation partielle généreuse en cas de maladies qui ne mettent pas la vie en danger	L'AMG Sun Life couvre 8 maladies qui ne mettent pas la vie en danger. Il s'agit de l'angioplastie coronarienne et de 7 cancers à un stade précoce. Les Clients sont autorisés à présenter une demande de règlement par maladie à prestation partielle, jusqu'à concurrence de 4 prestations partielles. Chacun des paiements partiels donne droit à 15 % de la prestation, jusqu'à un maximum de 50 000 \$ par maladie. Les prestations partielles ne réduisent pas le montant de la prestation d'AMG ni celui de la garantie de remboursement des primes.
3.	Aucune période de survie pour la plupart des maladies couvertes	Il n'y a aucune période de survie dans le cas des affections non cardiovasculaires. Les Clients peuvent donc présenter une demande de règlement après un diagnostic et recevoir leurs prestations plus tôt. Par ailleurs, une période de survie de 30 jours s'applique aux cas suivants : <ul style="list-style-type: none">• Chirurgie de l'aorte• Pontage aortocoronarien• Crise cardiaque• Remplacement d'une valvule cardiaque• Accident vasculaire cérébral• Angioplastie coronarienne (cas donnant droit à une prestation partielle)• Cardiopathie congénitale (maladie propre à l'enfance)
4.	Options de primes limitées	Les Clients peuvent payer leur couverture plus rapidement grâce à nos options de primes limitées à 10 et à 15 ans. Par ailleurs, aucun autre assureur n'offre la souplesse de payer des primes pendant 15 ans sur un contrat T75.
5.	Options de remboursement des primes	Nous offrons des options de remboursement des primes simples et faciles à comprendre. Les garanties Remboursement des primes au décès et Remboursement des primes à la résiliation ou à l'expiration progressif (RDPR/E progressif) sont offertes pour toutes les couvertures, y compris la T10. La garantie RDPR/E peut être ajoutée au moment de la transformation sans faire l'objet d'une tarification.

6.	Option de transformation en assurance de soins de longue durée	Les Clients peuvent bonifier leur couverture d'AMG Sun Life avec l'option de transformation en assurance de soins de longue durée (ASLD). Ils peuvent ainsi transformer une partie ou la totalité de leur AMG Sun Life en ASLD. Le droit de transformation est garanti. Le Client n'a pas à fournir de preuves médicales, même s'il est en mauvaise santé au moment de la transformation.
7.	Garanties uniques pour les enfants	<p>Primes abordables : Les primes sont peu élevées et sont immobilisées pendant toute la durée du contrat.</p> <p>Protection complète : Contrairement à la couverture de certaines compagnies, les enfants ont leur propre contrat et ils n'ont pas à refaire une demande lorsqu'ils deviennent adultes. Les contrats comprennent une couverture pour certaines maladies de l'enfance qui reste en vigueur jusqu'au 24^e anniversaire de naissance de l'enfant. La couverture pour perte d'autonomie commence automatiquement à l'âge de 18 ans.</p> <p>Option unique de remboursement des primes : La garantie Remboursement à l'avance des primes à la résiliation ou à l'expiration rembourse automatiquement 75 % des primes remboursables payées au 15^e anniversaire du contrat ou à l'anniversaire du contrat le plus proche du 25^e anniversaire de naissance de l'enfant, selon la dernière de ces dates. Le contrat demeure en vigueur et la couverture est maintenue.</p> <p>Option de transformation en assurance de soins de longue durée : À 18 ans, les enfants peuvent améliorer leur couverture en présentant une demande de transformation en ASLD.</p> <p>Exonération protégeant le propriétaire : Cette garantie facultative procure une protection accrue lorsque le propriétaire du contrat n'est pas la personne assurée, faisant en sorte que les primes ne soient pas exigées advenant le décès ou l'invalidité du propriétaire. Elle est particulièrement intéressante pour les parents qui souscrivent de l'assurance pour leurs enfants.</p>
8.	Experts médicaux de Teladoc	<p>L'AMG Sun Life donne accès aux services Experts médicaux de Teladoc. Experts médicaux de Teladoc est un réseau international de médecins qui offre une opinion médicale d'expert pour vous aider à comprendre l'état de santé et les options de traitement. L'assuré, son conjoint, les enfants à sa charge, ses parents et ses beaux-parents peuvent utiliser les services, lorsqu'ils se posent des questions d'ordre médical, et ce, peu importe le type ou le niveau d'incertitude. L'assuré peut faire un don unique des services à un grand-père, à une grand-mère, à un frère ou à une sœur.</p> <p>Nous donnons accès aux services Experts médicaux de Teladoc, mais ils ne font pas partie du contrat. Nous pouvons retirer ou modifier l'accès à ces services en tout temps, sans préavis. Toute indication relative aux services Experts médicaux de Teladoc provient d'Experts médicaux de Teladoc et non de la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Experts médicaux de Teladoc et les autres marques de commerce indiquées sont des marques de commerce d'Experts médicaux de Teladoc et sont utilisées sous licence.</p>
9.	Valeur exceptionnelle pour les Clients	Nous faisons en sorte qu'il soit facile de souscrire une AMG Sun Life et nous offrons certaines des meilleures couvertures pour le prix. Notre tarification est moins contraignante et plus simple. Les primes sont concurrentielles par rapport aux primes de couvertures et de produits similaires offerts par les principaux assureurs du Canada.
10.	Solidité, expérience et innovation	La Sun Life est une entreprise qui s'attire le respect et la confiance dans le secteur de l'assurance et des services financiers depuis plus de 155 ans. Nous sommes fiers de nos accomplissements. Nous avons été un des premiers assureurs à offrir l'assurance maladies graves au Canada et nous faisons figure de chef de file sur le marché de l'assurance-santé. Nous avons rédigé le premier Guide sur la fiscalité de l'assurance-santé au Canada ¹ , afin d'aider les conseillers à aborder les enjeux propres à l'imposition de l'assurance-santé au pays.

¹ Selon les lignes directrices de l'Agence du revenu du Canada (ARC), la prestation versée au titre de l'Assurance maladies graves Sun Life devrait être libre d'impôt. La somme versée au titre de la garantie de remboursement des primes devrait également être libre d'impôt si elle ne dépasse pas le montant des primes payées par le Client et si le Client n'a pas déduit ces primes de son revenu. N'oubliez pas que les lignes directrices de l'ARC n'ont pas force de loi, que l'ARC n'est pas liée par ces dernières et qu'elles peuvent être modifiées. De plus amples renseignements sur le traitement fiscal des contrats d'assurance-santé figurent dans le Guide sur la fiscalité de l'assurance-santé au Canada.

Pour obtenir plus de renseignements sur ces caractéristiques et ces garanties, reportez-vous au Guide du conseiller – Assurance maladies graves Sun Life disponible en ligne.

Notre appui. Votre croissance.

La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie est membre du groupe Sun Life.
© Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, 2021. 820-4261-12-21

